

# Dispositif "J'Allume ma rue"



Lancé au printemps 2023, le service d'éclairage à la demande poursuit son déploiement sur le territoire. L'objectif est de concilier plusieurs priorités : garantir la sécurité et les déplacements des cergyponains tout en réduisant la consommation d'énergie. Cette démarche vise aussi à limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité nocturne.

Entre 23h et 6h, les usagers peuvent ainsi déclencher l'allumage des lampadaires directement depuis leur téléphone portable. Il leur suffit de se connecter sur le site internet [jallume.fr](http://jallume.fr) ou via l'application « J'allume ma rue ».

Les résultats observés sont déjà significatifs : 25 % d'économies d'énergie supplémentaires, et une sollicitation réduite (les lampadaires ne sont activés qu'une heure par nuit en moyenne sur les 7 heures d'extinction).

Les parties de Boisemont concernées par le dispositif sont les suivantes :

- **L'avenue du Maréchal Leclerc (du Carrefour du Montrouge à la sortie vers Triel)**
- **L'avenue des Coteaux**
- **La rue de la Tour**
- **La rue du Gros Orme**
- **La rue de Triel**
- **Grande Rue (de la rue de Vauréal à la rue Maurice Fouquet)**
- **La rue Maurice Fouquet**
- **La rue de Vauréal**
- **La sente du Montrouge**
- **La sente des Mûriers (partie Nord)**
- **La rue de Menucourt**

Infos pratiques

Site internet : [jallume.fr](http://jallume.fr)

Application mobile : [J'allume ma rue](#) (disponible sur **Play Store** et **Apple Store**)